



FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME
LIGUE CORSE D'ATHLETISME

Président de la ligue : M. Hervé MELA
26 Muratello – 20137 Porto-Vecchio
Tel : 04.95.70.17.47, Fax : 04.95.70.94.29,
Portable : 06.14.86.77.68, Email : ligue.cor@athle.com
Secrétaire général : M. Michel MAESTRACCI
Résidence Fiori di Mare Bâtiment C 20200 Bastia
Portable : 06.63.92.61.92, Email : maestracci.michel@free.fr



**COMITE DIRECTEUR - PV N° 2
REUNION DU 03 JANVIER 2009**

PRÉSIDENCE : HERVÉ MELA

PRÉSENTS : MME CLAUDE BOSCH, MM. GUY BOSCH, MARCEL MARCHETTI , FRÉDÉRIC LURIE, YOUSSEF ZAID, PAUL AURELLI, HUBERT ANEDDA

ONT DONNE POUVOIR: FRANÇOIS PINNA, MARTINE BOSLIGE, AURELIE DIDIER, MICHEL MAESTRACCI, CAROLE LACOMBE-LESEMNE

ABSENTS: BERNARD EMMANUELLI, JOËL LUCAS, HAKIM BOUCHAFRA.

ASSISTENT: MOHAMED EL MAJOUTI (CTS), ALAIN GOURDOL (COT/ GFCOA), NICOLE FILIPPI (ASPVA) FERNAND CEPEDA (ASPVA), CHRISTIAN FILIPPI (CDCHS 2B: LUCCIANA), JEAN-PIERRE NOLIN (COMMISSION DES VETERANS)

**1. Ouverture du Comité directeur par le président
Début des travaux à 10h30**

Présentation des vœux du président de la LCA.

Présentation des membres et nouveaux venus.

Le quorum étant atteint (13 membres présents ou représentés) le Comité Directeur peut délibérer.

2. Approbation du procès Verbal en date du 04 octobre 2008

Marcel MARCHETTI relève que les accusations portées à son encontre par Michel Huertas. (affaire Dasriaux) ne figurent pas dans ce Procès Verbal De plus, Marcel Marchetti précise que lors du Comité Directeur du 04 octobre à Porto-Vecchio, dont certains membres et en particulier le secrétaire général de la Ligue, n'étaient pas licenciés, le président Michel Huertas en avait profité pour faire adopter « un faux bilan financier ».

Ces précisions ayant été apportées et portées en tant que modifications sur le PV du 04 octobre, le procès-verbal est voté à la majorité par neuf voix pour et quatre contre

3. Intervention du secrétaire général

Absence de Michel MAESTRACCI pour raisons personnelles.

4. Intervention du trésorier général

- Hubert ANEDDA fourni une liste d'achat de sept ordinateurs portables propriété de la LCA et demande où se trouvent ceux-ci.

Michel HUERTAS répond qu'un est pour le CTS, trois sont affectés au fonctionnement de LOGICA et conservés par Thierry MASCLET, un est hors d'usage et deux sont disponibles sous réserve de fonctionnement.

Frédéric LURIE propose que pour ces trois derniers un devis de remise en état soit établi auprès d'un établissement informatique.

- Dans la suite de son intervention, le trésorier général fait remarquer que les fournitures de bureaux et téléphonique sont quelque peu excessives et qu'il convient, désormais, de centraliser les demandes pour bénéficier de tarifs préférentiels.

5. Commission des Statuts et Règlements: Intervention de Guy Bosch

- Le responsable de la CSR ayant relevé des erreurs sur les demandes de mutation des athlètes Michel CLAVEAU et Brigitte FABBRI du club JAC vers le club AJB, celles-ci demeurent en suspend, et ne peuvent, au regard des documents fournis (club d'accueil sur demande de mutation : GFCOA : club d'accueil sur demande de licences : AJB), obtenir une suite favorable.

Alain GOURDOL (président du GFCOA) précise qu'il n'a jamais donné son accord pour l'accueil de ces deux athlètes au GFCOA et que ceux-ci ont pourtant été mutés, sans l'accord du club accueillant et qu'il y a donc, là dysfonctionnement.

Alain Gourdol s'engage, donc à renvoyer les demandes aux athlètes via le club pour qu'ils remplissent une nouvelle demande qu'ils referont parvenir à la CSR.

Avis de la CSR sur le club Bonifacio Course Nature, qui ne peut pour l'instant être créé car un des membres de son bureau (Paul PIRIS), licenciés au COLT n' pas fait de demande de mutation vers Bonifacio Nature.

- Nicole FILIPPI demande des nouvelles concernant la demande de mutation de l'athlète Abdelsam ABBOUTTI du COLT vers l'ASPV. Guy Bosch répond que rien ne s'y oppose pour la CSR.

6. Commission Sportive d'Organisation: intervention de Youcef Zaid

- Cross-country: Le calendrier est à jour, le seul problème résidera dans l'enchaînement des cross avec les reports des compétitions du COLT et de l'ASPV qui n'avaient pu se dérouler en raison des intempéries. De ce fait, cinq épreuves vont se dérouler dans un laps de temps très court.(entre le 10 janvier et le 8 février 2009).
 - Compétitions indoor: L'ASPTT ne souhaitant pas reporter la compétition Indoor annulée en raison des intempéries le 14 décembre dernier, les Régionaux Indoor, devront être annulés faute de club support.
 - Le CTS Mohamed EL MAJOUTI relève que ces championnats ne se déroulent plus depuis assez longtemps (3 ou 4 ans).
 - Frédéric Lurie demande s'il ne serait pas possible au CAP de reprendre ce championnat sur les Régionaux d'épreuves combinés Indoor se déroulant à Propriano le 10/01/2009.
 - Hervé MELA précise que les épreuves devront être les mêmes pour les deux compétitions et qu'elles ne seront ouvertes qu'aux athlètes à partir de Minimes.
 - Youcef Zaid, en, qualité de responsable de la CSO transmettra cette demande au CA Propriano.
 - L'enchaînement des compétitions étant chargé, il est demandé que les clubs fassent le maximum pour y participer afin que les athlètes restent en contact.
- Hervé MELA demande que pour la saison 2009/2010, au niveau du cross-country un dimanche demeure libre entre 2 compétitions de Cross pour faciliter les reports éventuels. Il serait, de plus intéressant que la saison de cross débute plus tôt avec des horaires adaptés.

- Le CTS propose une mutualisation des programmes au travers de la CSO pour les clubs organisateurs.
- Hervé MELA fait remarquer que, dans le cadre de la mise en application des directives fédérales, les résultats individuels pourront être supprimés pour les catégories EA au profit d'un classement exclusivement par équipe. Il serait souhaitable que cela soit appliqué, dans les saisons à venir sur l'ensemble des compétitions régionales de cross-country.
- Frédéric LURIE propose de s'adjoindre à Youcef ZAID au sein de la CSO pour les championnats Hors Stade et que plusieurs codes SIFFA soient créés. Le CD exprime une réserve à ce sujet, dans la mesure où les codes doivent demeurer sous la responsabilité des présidents de commission et dans ce cas précis du responsable de la CSO régionale.
- Mohamed El Majouti souhaite que les demandes de sortie de Ligue hors championnat lui soient communiquées.
- Youcef ZAID souhaite au minimum qu'un juge arbitre, un starter et un chrono régional, pour chaque compétition, soient en mesure d'être désignés par la CSO. Il est donc opportun de procéder au recensement des officiels au sein de la Ligue Corse. Alain Gourdol est chargé d'établir cette liste en contactant les clubs et en procédant aux différentes remises à niveau quand cela est nécessaire.

7. Vétérans: intervention de Jean-Pierre Nolin :

Jean-Pierre NOLIN donne lecture de la composition de la commission régionale des vétérans qui comprend, également, Georges d'Henry et Noël Urbani .

Les projets de cette commission tourneront autour de trois grands axe :

- un regroupement sur la marche,
- une course marcheur au Trail des Falaises,
- un challenge course Nature et/ou Marche

Le point concernant l'épreuve de marche sur le Trail des Falaises entraîne une discussion, dans la mesure où il semble difficile de contrôler la mise en application de la réglementation de cette discipline. En termes de marche, il ne pourrait s'agir que de marche sportive. Il est demandé à la commission des vétérans de mettre en place un projet sur la piste.

8. Officiels et formation: intervention d'Alain Gourdol

- Les formations SIFFA animées par Thierry MASCLET sont programmées le 06/01/2009 à 18h30 à Ajaccio, le 19/01/2009 à 18h00 à Porto-Vecchio et le 27/01/2009 à 18h30 à Bastia,.
- Le 10 janvier 2009 aura lieu une formation Officiel Fédéral Saut et l'examen est programmé le 22 mars 2209 sur le continent.
- Alain Gourdol demande que les officiels Régionaux UFOLEP aient une équivalence FFA au moins départementale voir régionale. Sur ce point, Michel Huertas se renseignera après de la Fédération Française sur les termes de cette équivalence.
- Le Comité Directeur entérine AGUILAR Eloïse comme officiel régional (sous couvert de présentation du rapport fait sur le continent).
- Proposition est faite par Alain Gourdol pour que l'examen d'officiel Régional Saut, soit scindé en deux parties (une Longueur et Triple saut et l'autre pour Hauteur et Perche). Le CD est d'accord à condition que le candidat s'engage sur l'ensemble de la formation.

- Point sur le recyclage: attente d'une décision de la Fédération Française sur ce sujet. Au niveau Régional, des séances de recyclage sont à déterminer et à mettre en place
- Fred Lurie s'engage à recenser les personnes intéressées par une formation Dopage et Dirigeant en s'appuyant sur des relais à Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio
- Fred Lurie demande que les officiels apparaissent sur les résultats (SIFFA). Pour cela il est impératif de voir les noms figurer sur les feuilles de terrain à leur retour.

9. Commission Régionale des Jeunes: Intervention de Carole Lacombe-Lesemne.

La présidente de la CRJ étant absente, c'est le président de la ligue qui donne lecture d'un document relatif à la mise en place de la nouvelle politique de la LCA en direction des jeunes.

Le CTS rappelle quelles sont les responsabilités de la Ligue en termes de formation du jeune athlète au regard de la santé du pratiquant.

Marcel Marchetti fait passer un document établi par Martine Boslige, également membre de la commission des jeunes; qui reprend les mêmes grands thèmes de travail évoqués par Carole Lacombe-Lesemne .

Le CTS reprend la parole pour préciser qu'il serait intéressant de pouvoir faire une synthèse des deux documents. Il est important que les membres d'une même commission travaillent de concert.

10. Commission Régional de Courses Hors Stade: Intervention de Marcel Marchetti

- Marcel Marchetti aimerait qu'une équipe Corse soit sélectionnée, pour les championnats de France de Montagne afin de mieux défendre les couleurs de notre île . Le CTS répond que cela ne pourrait se faire que par une entente de clubs. Il semble difficile de proposer une sélection de Ligue dans le cadre d'un championnat de France de montagne ou autre dans la mesure où les titres attribués le sont au niveau des clubs, que ce soit en individuel ou bien par équipes. La solution envisagée serait, pour les meilleurs des championnats de Corse, de bénéficier d'une invitation aux France de Montagne.
- Toutefois cette proposition devra faire l'objet d'un document officiel, émanant de la CRCHS qui sera transmis, via Michel Huertas (responsable de la CNCHS), à la FFA.
- Attribution des divers championnats de Corse :
 - Course Nature : le responsable de la CRCHS demande le changement pour le championnat Régional de Course Nature du Trail des Falaises (nouveau club Bonifacio Nature) vers Zonza (COLT) le 02/05/2009. Marcel Marchetti précise que depuis le mois d'octobre 2008, ce club n'a établi son affiliation qu'au mois décembre. Pour lui, il est hors de question de confier un championnat à un club qui n'était pas encore affilié à la FFA quand le championnat de Corse lui a été déterminé .

La décision reste en suspend à la majorité (Pour 9 / Contre 4). Si l'affiliation de Bonifacio Nature n'est pas régularisée dans des délais rapides, le championnat devra alors changer de course support.

- 10kms, Semi et Marathon : Déjà voté.
- 15kms : distance non-officielle, donc pas de qualifications. Ils sont attribués, à l'unanimité, au Foulées Cortenaises de l'AC CORTE.
- Montagne : Attribué au Trail de l'Arche de l'AC CORTE à l'unanimité.

Le CTS propose que la course La Montée de l'Ospedale intègre le circuit national des courses de côte.

11. Rapport du CTS: Intervention de Mohamed El Majouti.

: Voir Annexe

Concernant le point relatif à la Coupe des Iles qui devrait se dérouler à Mayotte, Michel Huertas, attire l'attention du CTS sur la fiabilité de Mayotte. Il convient donc de se montrer prudent sur cette démarche.

Il est demandé aux clubs d'entreprendre les démarches nécessaires dans le cadre des formations d'entraîneurs (niveau initial) ABC

Coupe de la Méditerranée : celle-ci, après décision du Comité Directeur, pourrait être déplacée à Porto-Vecchio, sous réserve que le stade soit en état pour accueillir une telle compétition.

12. Etude d'une motion pour le CREPS de Corse

Voir Annexe : Pour à l'unanimité

13. Questions diverses

Gérard Pascale fait part de la remarque suivante : lors du dernier comité directeur, avait été évoqué dans l'article 3 des jeux des Iles, que chaque athlète devra s'acquitter de la somme de 30€ en cas de sélection. Gérard Pascale trouve anormal que l'on fasse payer les athlètes pour une sélection qu'ils ont décrochée sur le terrain.

Réponse : La LCA ne demandera pas aux athlètes de s'acquitter de cette somme mais restera attentive si besoin, est ou si le CROS venait à les réclamer.

Fin du Comité Directeur à 16h50